

RAPPORT D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE MGGEN 2016

Réponse à l'article 173-VI de la Loi sur la transition Énergétique
pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015.

Sommaire

| | | | | | |
|------------|---|----------|------------|--|-----------|
| 1 | LA POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE MGEN | 3 | 4 | MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE, RÉSULTATS ET PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LES PROCESSUS D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION | 6 |
| 2 | DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DES ACTIFS ET DE LA POLITIQUE DE GESTION DU GROUPE MGEN (AU 31 DÉCEMBRE 2016) | 4 | 4.1 | Actifs cotés : 2376 M€, 63 % du total des actifs MGEN | 6 |
| 2.1 | Structure des actifs | 4 | 4.1.1 | Titres en direct | 6 |
| 2.2 | Gouvernance et pilotage des actifs | 4 | 4.1.2 | Multigestion | 6 |
| 3 | DÉMARCHE GÉNÉRALE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT | 5 | 4.2 | Actifs immobiliers 914 M€, 24 % du total des actifs MGEN | 12 |
| 3.1 | La Charte de l'investissement responsable du groupe MGEN | 5 | 4.2.1 | Immobilier d'exploitation | 12 |
| 3.2 | Contribution au respect de l'objectif international de lutte contre le réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique | 6 | 4.2.2 | Immobilier de rendement | 13 |
| 3.3 | Modalités d'information des adhérents | 6 | 4.3 | Titres non cotés 324 M€, 8,7 % du total des actifs MGEN | 15 |
| | | | 4.3.1 | Prises de participation | 15 |
| | | | 4.3.2 | Focus : investissements à forte plus-value sociétale | 15 |

Document réalisé par la direction de la communication du groupe MGEN

Conception & réalisation : avantgarde

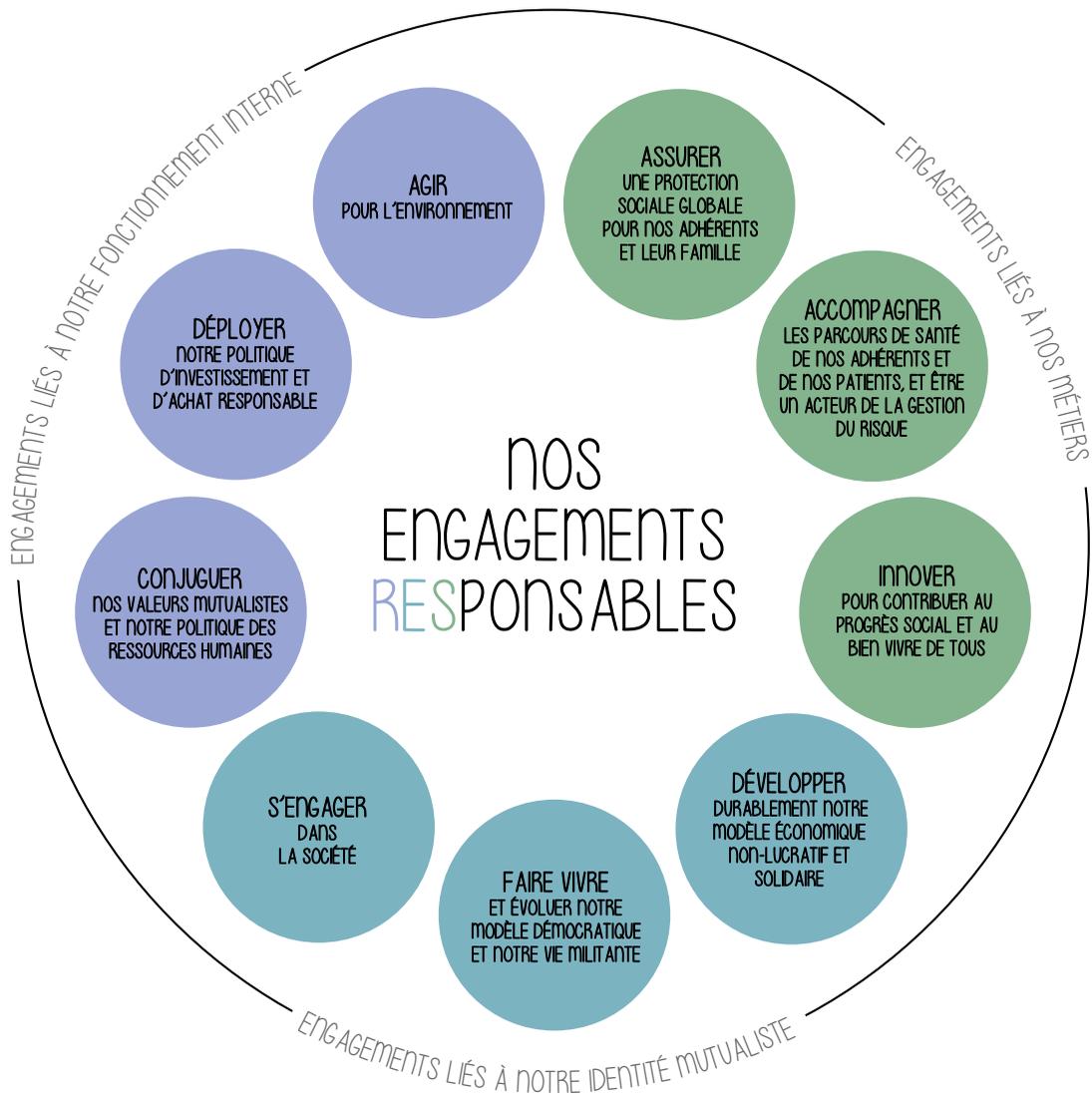
Mutuelle générale de l'Éducation nationale immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, MGEN Action sanitaire et sociale immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité, MGEN Union, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 962, union de mutuelles soumises au Code de la mutualité.

Siège social : 3, square Max-Hymans - 75748 Paris Cedex 15 – **Représentant légal :** Thierry Beaudet

1. LA POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE MGEN

Avec un objet social et des pratiques qui visent à contribuer au développement humain, la solidarité au cœur même de son modèle économique, et la démocratie au centre de ses modes de fonctionnement le projet MGEN se construit depuis 70 ans sur le principe de responsabilité. Pour donner de la visibilité au plus grand nombre sur le sens de ce projet,

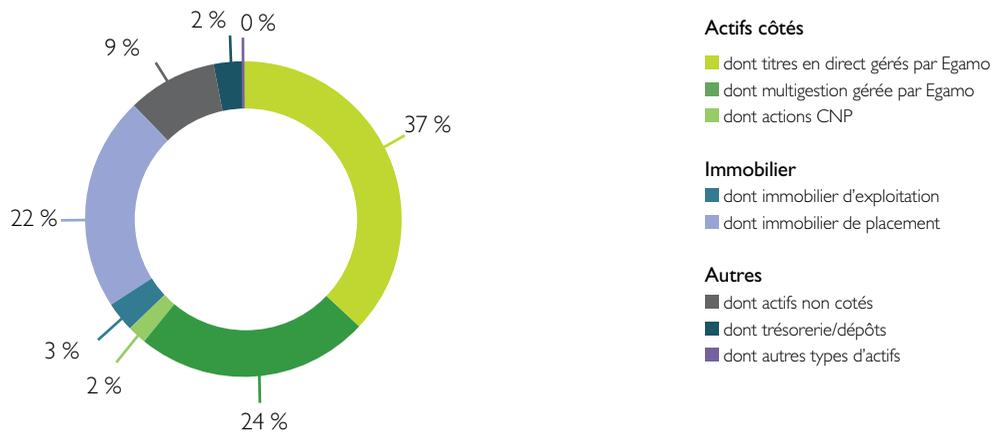
mais aussi pour favoriser en son sein les dynamiques de transformation, d'innovation et ainsi apporter toujours plus à la société, MGEN a décidé en 2011, de mettre en œuvre une politique de responsabilité sociétale d'entreprise autour de 9 grands engagements. Ces derniers couvrent tous ses aspects économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus significatifs pour le groupe, et notamment la mise en œuvre d'une politique d'investissements responsable. Pour rejoindre ces engagements, elle a défini, en 2016, 24 objectifs de performance durable à échéance 2020.



2. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DES ACTIFS ET DE LA POLITIQUE DE GESTION DU GROUPE MGEN (AU 31 DÉCEMBRE 2016)

2.1. Structure des actifs

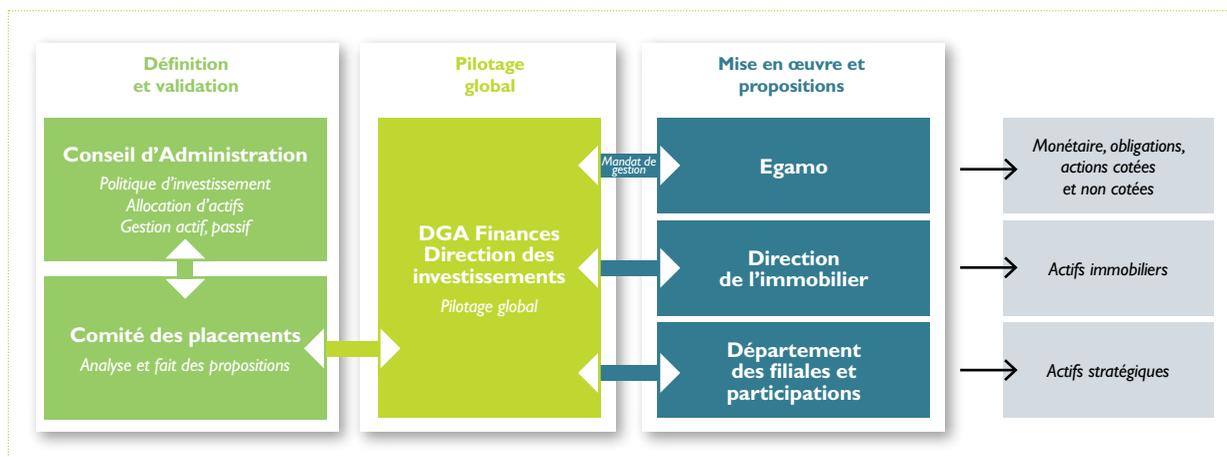
Actifs du groupe MGEN (en valeur de marché et en MEUR)



Périmètre du rapport : MGEN solo représentant l'essentiel des actifs du groupe.

2.2. Gouvernance et pilotage des actifs

Le groupe MGEN a mis en place une organisation et des procédures afin d'identifier et de gérer les risques et les opportunités en matière d'investissement responsable



EGAMO

Société de gestion, filiale du groupe MGEN, Egamo est spécialisée dans la gestion sous mandat et la gestion de fonds dédiés pour le compte des mutuelles et des acteurs institutionnels de l'économie sociale. L'approche de la gestion d'actifs d'Egamo est basée sur des valeurs mutualistes qui se traduisent par des engagements forts notamment en termes de finance responsable. Egamo est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU (PRI) et de la charte CDP.

3. DÉMARCHÉ GÉNÉRALE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1. La Charte de l'investissement responsable du groupe MGEN

En janvier 2016, le Conseil d'Administration du groupe MGEN a adopté la Charte de l'Investissement responsable du groupe MGEN.

En cohérence avec sa politique de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), le groupe MGEN s'engage à mettre en œuvre une stratégie d'investissement qui concilie quatre grands enjeux et se décline en 11 principes.



Investisseur responsable, le groupe MGEN engage sa filiale Egamo

- À investir exclusivement pour ses obligations dans des entreprises dont l'activité principale est en accord avec ses valeurs et ainsi écarter les secteurs du tabac et des jeux d'argent.
- À sélectionner uniquement, pour les obligations d'État, des émetteurs membres de l'OCDE et ainsi exclure les territoires contribuant à la fraude financière.
- À intégrer systématiquement une analyse extra-financière dans la sélection de ses émetteurs obligataires et, à caractéristiques financières égales, privilégier les entreprises les mieux notées au sein de leur secteur d'activité. À prendre en compte les critères ESG dans les décisions d'investissement, et surveiller les risques ESG des obligations sélectionnées en direct, afin d'identifier les émetteurs les plus performants en matière ESG et ceux ayant fait l'objet de polémiques. Le groupe MGEN se réserve la possibilité de demander l'exclusion de son portefeuille d'investissement de tout titre d'émetteur contrevenant à ses valeurs.
- À sélectionner des sociétés de gestion domiciliées dans les pays de l'OCDE et faisant preuve d'un haut degré de transparence.
- À établir une cartographie des engagements d'investisseur responsable des sociétés de gestion qu'elle sollicite, favoriser, à performance financière équivalente, celles ayant les meilleures pratiques en la matière. Plus globalement, à engager un dialogue avec les sociétés de gestion et les interpellier pour améliorer leurs pratiques ESG. Le groupe MGEN se réserve la possibilité de demander l'exclusion de son portefeuille d'investissement de toute société de gestion contrevenant à ses valeurs.
- À communiquer régulièrement au groupe MGEN les actions mises en place pour répondre à ces différents engagements ainsi que les progrès constatés.

Investisseur responsable, le groupe MGEN s'engage

- À avoir une démarche responsable pour ses actifs immobiliers, notamment en améliorant leur efficacité énergétique et leur accessibilité aux personnes en situation de handicap.
- À évaluer et faire progresser la part de ses investissements en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.
- À investir directement au profit de l'économie réelle dans des secteurs à forte plus-value sociétale (investissements dans des actifs contribuant au développement économique et social des territoires : entreprises innovantes du secteur de la santé, établissements sanitaires et médico-sociaux, autres mutuelles et entreprises de l'Économie sociale et solidaire, PME non cotées, fonds de microfinance).
- À participer au débat public et à la recherche pour améliorer dans le temps les outils et les pratiques d'investissements responsables.
- À communiquer sur les résultats et les progrès de ses engagements d'investisseur responsable via son rapport annuel responsable.

3.2. Contribution au respect de l'objectif international de lutte contre le réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique

Dans sa charte de l'investissement responsable, MGEN s'engage à évaluer et faire progresser la part de ses investissements en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de sa politique de RSE, pour progresser dans le sens de cet engagement le groupe MGEN s'est fixé publiquement deux cibles précises :

- En 2020 : « Diminuer l'empreinte carbone de notre portefeuille d'actifs cotés gérés en direct »
- En 2025 : « - 40 % de consommation d'énergie pour notre patrimoine d'exploitation »

Ces cibles sont cohérentes avec les objectifs internationaux de lutte contre le réchauffement climatique et les objectifs de la transition énergétique et écologique. L'engagement de MGEN sur ces enjeux étant récent, et les objectifs nationaux et internationaux eux-mêmes en évolution, il n'est à ce stade pas possible de déterminer une contribution plus précise à leur atteinte.

3.3. Modalités d'information des adhérents

Communication grand public

Des informations financières générales (allocation d'actifs du groupe, principales filiales et participations stratégiques) sont présentées dans le Rapport d'activité responsable du groupe rendu public chaque année. Le groupe MGEN rend également disponible publiquement sa Charte de l'investissement responsable et choisit de communiquer sur ses progrès en la matière, au travers du présent rapport d'investissement responsable, rendu accessible sur son site internet.

Le rapport réglementaire sur la solvabilité et la situation financière (Solvency and Financial Conditions Report en anglais - SFCR), publié sur le site internet du groupe permet d'avoir un aperçu exhaustif de l'activité de la mutuelle et notamment des détails de sa politique d'investissement

Communication vers les administrateurs

Une note complète sur la situation des marchés financiers, l'allocation d'actifs en cours et l'allocation d'actifs proposée pour l'année suivante est transmise et présentée chaque année au Conseil d'Administration lors de l'arrêt des comptes.

4. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE, RÉSULTATS ET PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LES PROCESSUS D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION

4.1. Actifs cotés : 2376 M€, 63 % du total des actifs MGEN

4.1.1. Titres en direct

L'intégralité des actifs cotés en portefeuille (titres en direct et multigestion) fait l'objet d'une analyse ESG par Egamo selon les méthodologies décrites ci-dessous.

Egamo, adapte et développe en permanence ses solutions d'analyse ESG grâce notamment aux apports de son Comité Multigestion Investissement Responsable (COMIRE) qui rassemble régulièrement des acteurs experts du monde de l'investissement responsable.

4.1.1.1. Titres en direct : méthodologie d'analyse des critères ESG et « climat »

Méthodologie d'analyse ESG

Émetteurs privés

L'analyse ESG est basée sur un référentiel opposable, reposant sur des standards de portée internationale (ONU, OIT, PNUE, Global Compact, OCDE...), réparti en 6 domaines et 38 sous-domaines.

La performance ESG des émetteurs privés est évaluée relativement au secteur de l'émetteur par Vigéo Eiris ou par Egamo (en l'absence de notation Vigéo Eiris et en cas de désaccord entre l'opinion de Vigéo Eiris et d'Egamo).

Les 6 domaines sont équipondérés dans la notation finale.

Domaines et sous domaines d'analyses ESG des émetteurs privés

| Domaine | Sous domaine |
|--------------------------------------|--|
| Ressources Humaines | Promotion du dialogue social |
| | Promotion de la participation des salariés |
| | Gestion maîtrisée des impacts sociaux des restructurations |
| | Promotion des choix individuels de carrière et amélioration continue de l'employabilité |
| | Qualité des systèmes de rémunération |
| | Amélioration continue des conditions de santé-sécurité |
| | Respect et aménagement du temps de travail |
| Comportements sur les marchés | Sécurité du produit |
| | Information responsable des clients |
| | Orientation responsable des contrats |
| | Coopération durable avec les fournisseurs |
| | Prévention des dumpings environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement |
| | Prévention du dumping social dans la chaîne d'approvisionnement |
| | Prévention de la corruption |
| | Prévention des pratiques anti-concurrentielles |
| | Transparence et intégrité des pratiques d'influence |
| Gouvernance d'entreprise | Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA |
| | Audit et mécanismes de contrôle |
| | Garanties des droits et respect des droits des actionnaires minoritaires |
| | Transparence et intégration des critères de responsabilité sociale dans la rémunération des dirigeants exécutifs |
| Environnement | Stratégie environnementale |
| | Prévention et contrôle des risques de pollution accidentelle |
| | Développement de produits et services « verts » |
| | Protection de la biodiversité |
| | Maîtrise des impacts sur l'eau |
| | Maîtrise des impacts environnementaux liés à la consommation d'énergie |
| | Maîtrise des émissions atmosphériques |
| | Gestion des déchets |
| | Maîtrise des niveaux de pollution locale |
| | Maîtrise des impacts environnementaux liés au transport |
| | Maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service |
| Engagement communautaire | Engagement en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation |
| | Prise en compte de l'impact sociétal attaché aux produits/services développés par l'entreprise |
| | Contribution à des causes d'intérêt général |
| Droits humains | Prévention des atteintes aux droits fondamentaux de la personne et respect de ces droits |
| | Respect de la liberté syndicale et promotion du droit de négociation collective |
| | Non-discrimination et promotion de l'égalité des chances et de la diversité |
| | Élimination des formes de travail proscrites |

La performance ESG des émetteurs publics est analysée par Vigéo Eiris sous 3 domaines (Environnement, Institution et Social), et est comparée en relatif aux pays de l'OCDE. Les 3 domaines sont équipondérés dans la notation finale.

Domaines et sous domaines d'analyses ESG des émetteurs publics

| Domaine | Sous domaine |
|----------------------|---|
| Environnement | Participation aux conventions environnementales internationales |
| | Emissions atmosphériques |
| | Eau |
| | Biodiversité |
| | Occupation du territoire |
| | Pressions environnementales |
| Institution | Respect, protection et promotion des droits civiques |
| | Institutions démocratiques |
| Social | Protection sociale |
| | Education |
| | Santé |
| | Habitat |
| | Egalité des sexes |
| | Aide au développement |
| | Sécurité |

Les notations sont mises à jour par défaut tous les deux ans pour les émetteurs privés et six mois pour les émetteurs publics, néanmoins une partie des domaines ou la totalité de la note de l'émetteur peuvent être réévalués en cas d'alerte ou controverse sur un émetteur en portefeuille.

Sources d'informations : Vigéo Eiris, rapports annuels et ESG des émetteurs, base EDGAR, estimation Egamo.

Méthodologie d'analyse « climat »

Sont comptabilisées pour les émetteurs privés les émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2). Les émissions directes proviennent des outils de production de l'entreprise, comme les usines, les chaudières, les véhicules, etc. Les émissions indirectes proviennent des intermédiaires fournissant un service énergétique à l'entreprise, comme la fourniture d'électricité, de chaleur, etc. Les émissions évitées ainsi que les émissions amont et aval des sociétés (scope 3) ne sont pas prises en compte.

Les données d'émissions utilisées sont communiquées par les émetteurs dans leurs rapports annuels, ou estimées par Vigéo Eiris (sur en moyenne un quart de son périmètre d'analyse Europe) ou Egamo. L'estimation, se fait principalement par la prise en compte des émissions du secteur rapportées au chiffre d'affaires et au nombre de salariés de l'entreprise.

Les émissions de gaz à effet de serre attribuées aux émetteurs publics sont calculées à partir des données de la base EDGAR (Emissions Database for Global Atmospheric Research) de la Commission Européenne.

Les résultats de l'analyse sont consolidés dans un ratio d'« intensité carbone » exprimées en tonnes de CO₂ équivalent par an (teqCO₂/an) rapportées par million d'euro de chiffre d'affaires (teqCO₂/an/M€), ou par million d'euro de PIB (Produit Intérieur Brut) pour les émetteurs publics.

L'estimation du risque climatique est partiellement capturée dans la notation du domaine Environnement (ENV), selon la méthodologie Vigéo Eiris. Pour l'exercice suivant, une analyse par émetteur du risque climat « global » sera effectuée en prenant en compte les risques physiques, les risques dits de transition (volatilité des prix de l'énergie), les risques de réglementation et les risques de réputation.

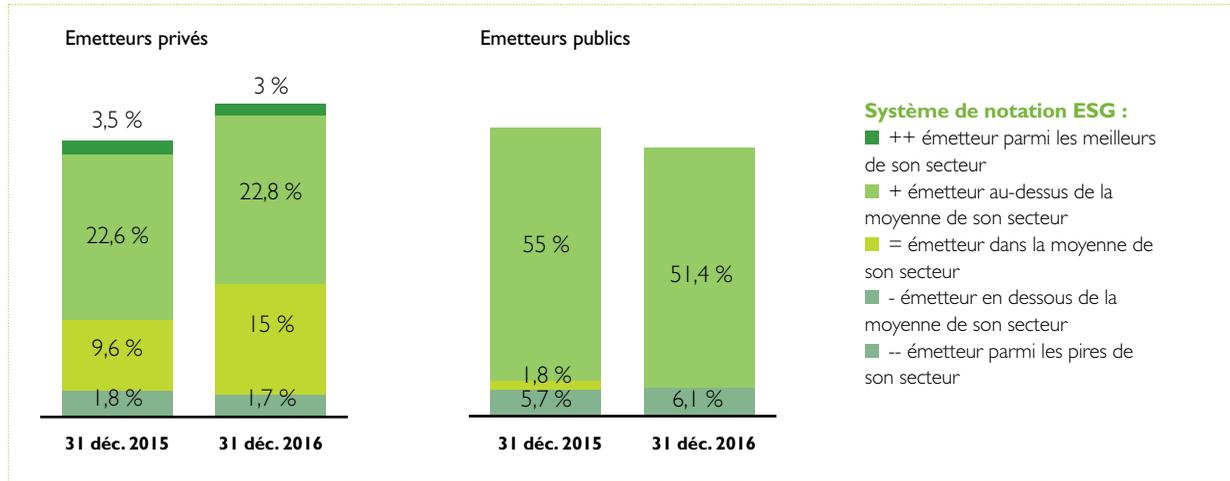
Sources d'informations : Vigéo Eiris, rapports annuels et ESG des émetteurs, données émissions consolidées par le CDP, base EDGAR (émissions publiques), estimation Egamo.

4.1.1.2. Titres en direct : résultats d'analyse des critères ESG et « climat »

ESG

Notation ESG moyenne : +

Notation 2015 : +



Périmètre : émetteurs privés et publics, hors titres vifs CNP

Climat

Intensité carbone moyenne du portefeuille :

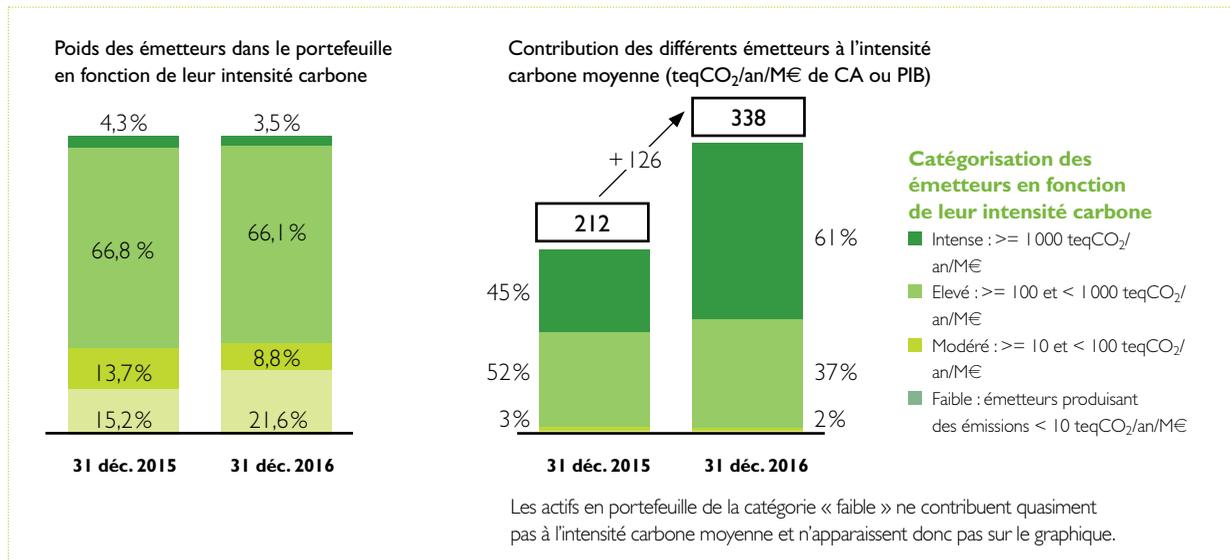
338 teqCO₂/an/M€ de CA ou PIB

Tendance 2015-2016 : +126 teqCO₂/an/M€ de CA ou PIB

L'intensité carbone mesure la quantité de gaz à effet de serre produite par l'activité de l'entreprise/du pays rapporté à son niveau d'activité économique : il existe une relation de proportionnalité entre le niveau d'activité économique et le niveau d'émission. Il existe également des secteurs d'activité par définition plus émissifs que d'autres (secteurs de l'industrie VS ceux des services). La quantité des différents gaz à effet de serre est exprimée par convention avec une unité commune : la tonne d'équivalent CO₂ : teqCO₂ (le CO₂ étant le gaz à effet de serre le plus contributeur au réchauffement climatique global).

La tendance à la hausse de l'intensité carbone du portefeuille est liée à des investissements sur les positions Lafargeholcim, Air Liquide et Vallourec dont les émissions ont significativement augmenté sur la même période.

Périmètre : émetteurs privés et publics, hors titres vifs CNP, tendance mesurée entre 2015 et 2016, l'intensité carbone moyenne correspond à la moyenne des intensités carbone de chaque émetteur, pondérée par leurs poids dans le portefeuille. Les émetteurs sont regroupés en 4 grandes catégories d'intensité.



4.1.1.3. Titres en direct : intégration des résultats de l'analyse des critères ESG/ « Climat » dans le processus d'investissement

Ces éléments d'analyse extra-financiers sont pris en compte en même temps que les éléments d'analyse financiers et sont étudiés dans un document unique par le Comité de Risques Emetteurs d'Egamo qui décide des nouvelles demandes d'autorisations pour les titres vifs. Aucune décision d'investissement n'est prise si l'analyse ESG est manquante.

En 2016 :

- Groupe Auchan : prise en compte de l'analyse ESG pour les nouvelles demandes d'autorisations
- Renault : prise en compte de l'analyse ESG pour les nouvelles demandes d'autorisations

Ces critères extra-financiers sont surveillés mensuellement sur toute la durée de vie de l'actif (suivi des alertes et controverses). Des dégradations importantes et brutales de la notation peuvent donner lieu à trois niveaux de réaction : mise sous surveillance, suspension d'investissement et retrait (vente du portefeuille).

Notation ESG et climat CNP

| Note ESG | Intensité carbone |
|---|---|
| + : émetteur au-dessus de la moyenne de son secteur | Faible : émetteurs produisant des émissions < 10 teqCO2/an/M€ |

4.1.2. Multigestion

4.1.2.1. Multigestion : méthodologie d'analyse des critères ESG et « climat »

Les pratiques ESG des sociétés de gestion sont analysées via un questionnaire propriétaire de 23 questions élaboré par EGAMO et Vigéo-Eiris. Ce questionnaire est rempli par toutes les sociétés de gestion et complète les

En 2016 :

- Lafargeholcim : suspension des nouveaux investissements pour soupçon de financement du terrorisme

Sur base de ces analyses, Egamo déploie également une politique d'engagement sur les questions ESG et climat. Le dialogue se fait directement avec certains émetteurs (lors de réunions avec les dirigeants d'entreprises au cours desquelles sont abordées les questions financières et extra-financières) et indirectement (par l'intermédiaire de la société Vigéo-Eiris qui dans son processus de notation s'engage à instaurer un dialogue avec les émetteurs et à les inciter à progresser en matière ESG).

4.1.1.4. Titres en direct : cas particulier, actions CNP

Outre les titres vifs dont la gestion est déléguée à Egamo par mandat, MGEN détient en direct des actions CNP (84 M€ au 31/12/2016). Les critères ESG et « climat » sont suivis avec des méthodologies identiques à celles utilisées pour les autres titres vifs.

due diligence financières opérées dans le cadre de la sélection de fond. Il est renvoyé et doit être complété annuellement par les sociétés de gestion.

Il s'articule autour de 6 domaines contextualisés et pondérés en fonction des risques pour la gestion d'actifs dans la note finale.

| Domaine | Exemple de questions du domaine |
|--|---|
| Loyauté des pratiques (LOY) | L'entreprise est-elle signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) de l'ONU ? |
| Qualité de la relation client (QUA) | L'entreprise a-t-elle mis en place une démarche de qualité de service ? |
| Relations et conditions de travail (RH) | Quel est le turnover moyen de votre entreprise sur les deux dernières années ? |
| Droits de l'homme (DH) | Votre entreprise a-t-elle mis en place des mesures pour lutter contre toutes les formes de discrimination, que ce soit sur le lieu de travail ou au moment du recrutement ? |
| Environnement (ENV) | L'entreprise a-t-elle mis en place une démarche environnementale pour réduire les impacts directs liés à son activité ? |
| Gouvernance d'entreprise (GOUV) | Existe-t-il des règles concernant le cumul des mandats des administrateurs ? |

La note ESG finale des sociétés de gestion est comprise entre 0 et 100.

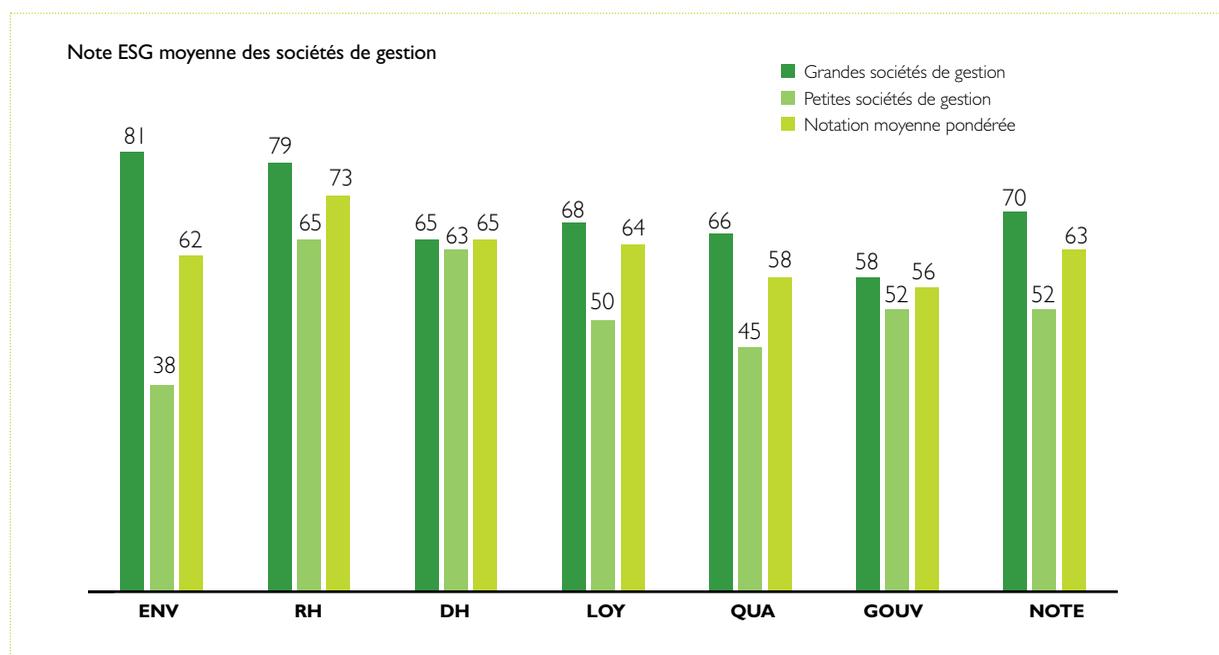
Les réponses fermées au questionnaire permettent aux sociétés de gestion d'obtenir automatiquement une première évaluation. Cette évaluation est corrigée dans un second temps après étude des réponses détaillées et éléments de preuve transmis par les sociétés de gestion au Comité Risque Multigestion et aux équipes de multigestion d'Egamo.

Le questionnaire est différencié (nombre et type de question) en fonction de la taille des sociétés de gestion :

- Petites sociétés de gestion : moins de 50 salariés si la SDG n'est pas filiale d'un groupe
- Grandes sociétés de gestion : plus de 50 salariés ou filiale d'un groupe

Le critère « climat » et l'estimation du risque climatique pour les actifs du fonds ne sont pour l'instant pas évalués au travers du questionnaire. Pour l'exercice suivant, le domaine « Environnement » du questionnaire sera adapté afin d'analyser la prise en compte de ces paramètres par les sociétés de gestion.

4.1.2.2. Multigestion : résultat d'analyse des critères ESG et « climat »



Mesure au 31/12/2016, la mise en place récente du questionnaire ne permet pas de mettre en évidence de manière fiable une évolution des notations.

4.1.2.3. Multigestion : intégration des résultats de l'analyse des critères ESG/ « Climat » dans le processus d'investissement

Aucune décision d'investissement en multigestion n'est prise sans analyse préalable des pratiques ESG de la société de gestion.

Le questionnaire ne vise pas à censurer les sociétés les moins performantes mais à servir de base de dialogue : Egamo peut souligner les manques et formuler au cas par cas des souhaits d'amélioration en prenant en considération le contexte et les moyens disponibles de la société de gestion.

4.2. Actifs immobiliers 914 M€, 24 % du total des actifs MGEN

4.2.1. Immobilier d'exploitation

MGEN identifie pour son patrimoine immobilier d'exploitation trois dimensions ESG : l'efficacité énergétique, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et le confort. Elle intègre depuis 2014 ces dimensions dans son analyse, et dans sa gestion en phase de conception, de construction ou d'acquisition, d'entretien et d'exploitation. Le critère « climat » est pris en compte indirectement via celui de l'efficacité énergétique (la consommation d'énergie du bâtiment représentant l'essentiel de son impact climatique en phase d'exploitation).

4.2.1.1 Critères énergie et climat

Le groupe MGEN est depuis 2014 signataire de la « Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés ». Lancée en octobre 2013, avec le soutien des ministres de l'Écologie et du Logement, cette charte traduit la volonté des acteurs de s'engager dans un mouve-

ment coordonné de rénovation énergétique du parc tertiaire, en anticipation d'obligations de rénovation.

L'ensemble des sites les plus importants du patrimoine d'exploitation (établissements, centres de traitement et centres d'appels) font l'objet d'un suivi régulier de leurs consommations énergétiques (relevé de factures ou comptage centralisé en temps réel), et des mesures correctives sont apportées si des dérives sont constatées lors de l'exploitation.

Entre 2012 et 2015, en conformité avec ses obligations réglementaires, l'ensemble du patrimoine d'exploitation MGEN a fait l'objet d'audits énergétiques qui ont permis de formuler des recommandations détaillées d'amélioration de leur efficacité énergétique.

À partir de ces analyses, un schéma directeur énergétique global a été défini avec pour objectifs en 2025 de :

- Diminuer la consommation énergétique du parc de 40 %
- S'affranchir du fioul comme source d'énergie

Différents investissements d'efficacité énergétique sont effectués chaque année pour progresser vers ces objectifs.

| | Surface immobilière | Consommation énergétique annuelle (ordre de grandeur) | Emissions de gaz à effet de serre (liées à l'utilisation d'énergie uniquement) | Exemples de travaux d'efficacité énergétique |
|--|--|---|--|---|
| Établissements sanitaires et médico-sociaux | 200 000 m ² | 50 GWh/an | 12 000 teqCO ₂ | <ul style="list-style-type: none"> > Réception de chantiers de travaux d'efficacité énergétique : à la Ménaudière et sur l'IFSI de la Verrière > Démarrage de nouveaux chantiers d'efficacité énergétique sur les établissements de L'Arbizon, la Chimotaie et Trois-Épis > Mise en place d'une chaufferie Biomasse pour Trois-Épis > Mise en place de contrats d'efficacité énergétique avec intéressement > Déploiement d'outil de suivi et supervision de comptage |
| Centres de Service | Centres de traitement et centres d'appels : 39 550 m ² Sections départementales et espaces mutuels : 90 000 m ² | 6,5 GWh/an 12,5 GWh/an | 800 teqCO ₂ 2 000 teqCO ₂ | <ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'un comptage énergétique centralisé pour les 15 centres de gestion et d'appels > Réalisation d'études préalables au remplacement du fioul dans les chaufferies de l'ensemble des centres de service > Réalisation de travaux pour l'obtention label BBC sur la section départementale de Limoges |

4.2.1.2. Critère accessibilité

L'accessibilité aux personnes en situation de handicap constitue une exigence réglementaire pour de nombreux bâtiments du patrimoine d'exploitation MGEN recevant du public (réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public- décret du 11 février 2005).

Le groupe met en œuvre un programme de travaux afin de faire rentrer l'ensemble de son parc en conformité avec cette exigence selon les agendas d'accessibilité programmés (Ad/AP) déposés en septembre 2015.

Au fur et à mesure des réaménagements, sur son parc de sections départementales et espaces mutuels, conformément à sa charte d'aménagement, MGEN dépasse les critères réglementaires et choisit d'adapter également ses espaces d'accueil dans un souci de meilleure accessibilité de ses publics et collaborateurs (bande de guidage au sol vers les espaces d'informations des personnes déficientes visuelles, position clairement identifiée pour fauteuil au sein de l'espace attente, box spécifique avec système d'accueil équipé de boucle magnétique afin de permettre l'échange avec les personnes malentendantes, bornes RFID pour permettre un repérage spatial aux personnes déficientes visuelles, etc.). À ce jour, près de 82 % (104 sur 127) des sites sont traités, et la totalité le sera fin 2018 conformément à l'Ad/AP.

S'agissant des sites complexes du parc des établissements sanitaires et médicaux sociaux, des travaux d'aménagement sont en cours. La totalité de ce parc sera rendu conforme aux exigences réglementaires fin 2021, conformément aux Ad/AP.

4.2.1.3. Critère confort

MGEN intègre aussi dans les différentes dimensions de gestion de son parc d'exploitation le critère de confort d'utilisation pour ses collaborateurs, ses résidents et patients (confort thermique, confort acoustique, aménagement des espaces, qualité de l'air intérieur, espace, éclairage, etc.).

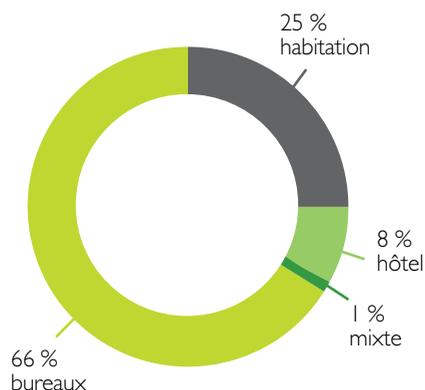
Il s'est notamment fixé sur ce critère un objectif à 2020 : mettre en œuvre des actions d'amélioration du confort de ses centres et sections après avoir développé et déployé sur ce patrimoine des méthodologie et outils de mesure du niveau de confort.

4.2.2. Immobilier de rendement

La SCI PHILGEN et la SCI MGET dont MGEN détient 100 % des parts sociales sont propriétaires de 120 042 m² de patrimoine immobilier. La gestion et l'administration de ces actifs, ainsi que la conformité aux différentes exigences réglementaires ayant trait à des thématiques ESG (accessibilité, diagnostic de performance énergétique, etc.) est assurée par GAlA (Gestion et Administration Immobilières Associées des Organisations d'Education nationale), SA.

Si, dans l'ensemble, la politique de gestion mise en œuvre n'intègre aujourd'hui pas formellement d'analyse de critères ESG et climat, elle est néanmoins attentive notamment dans ses plans pluriannuels de travaux et dans ses grandes décisions d'investissement, à prendre en compte les critères d'efficacité énergétique, d'accessibilité et de confort. Certains sites du patrimoine de rendement utilisé pour certaines activités du groupe MGEN s'inscrivent ainsi depuis 2012 dans une dynamique identique à celle mise en place pour le patrimoine d'exploitation.

Nature du patrimoine SCI PHILGEN (m²)



| | Surface immobilière | Consommation énergétique annuelle (ordre de grandeur) | Emissions de gaz à effet de serre (liées à l'utilisation d'énergie uniquement) | Exemples de travaux d'efficacité énergétique |
|---|-----------------------|---|--|--|
| Siège national MGEN Union | 27 750 m ² | 4,6 GWh/an (électricité uniquement) | 625 teqCO ₂ | <ul style="list-style-type: none"> > Remplacement des éclairages néons par des LEDS dans les circulations et bureaux > Objectif d'obtenir en 2020 la certification « WELL Building Standard » pour le siège national. Ce label atteste que le bâtiment et ses équipements favorisent le bien-être et la santé des occupants |
| Centre d'exploitation Informatique MGEN Tech | 27 800 m ² | 6,9 GWh/an | 593 teqCO ₂ | <ul style="list-style-type: none"> > Poursuite de la virtualisation et réactualisation des serveurs > Mise en place d'équipements informatiques moins énergivores > Fin du plan pluriannuel de renouvellement des Centrales de Traitement d'Air (passage en double-flux - freecooling) > Passage de l'éclairage des couloirs du bâtiment en technologie LEDS |

GAIA formalisera pour 2018 la construction d'un plan patrimonial qui, au-delà des standards réglementaires, intégrera les critères ESG notables d'efficacité environnementale (Diagnostic de Performance Energétique, qualité des ouvrages par le choix des équipements, audit énergétique, etc.) d'accessibilité et de sécurité (contrôles périodiques et suivi des levées des réserves), et de confort locatif (rénovation d'appartements, mise en place de services dans les actifs tertiaire, etc.)

ZOOM : MGEN INVESTISSEUR DANS LE PROJET DEMAIN MONTPARNASSE

Propriétaire de 19 000 m² de l'EITMM (Etablissement Immobilier de la Tour Maine-Montparnasse), l'une des plus importantes copropriétés tertiaires privées d'Europe, MGEN, par l'intermédiaire de la SCI PHLIGEN a décidé en octobre 2015 aux côtés des autres copropriétaires de réinventer l'ensemble immobilier à travers un projet ambitieux et d'une ampleur rare : Demain Montparnasse. La rénovation de la Tour Montparnasse est la première pierre à l'édifice de ce projet phare qui proposera de nouveaux services (co-working, hébergements hôteliers, commercialité renouvelée...) et réaménagements (places, voirie, cheminements piétonniers...) qui amélioreront la vie quotidienne des riverains et plus largement de l'ensemble des Parisiens.

Ce grand projet innovera par sa conception architecturale, tout en répondant aux enjeux d'usage, d'accessibilité et de performance énergétique. Les fonctions de l'EITMM seront repensées pour que le site devienne le lieu de nouvelles destinations dans le domaine des loisirs et de l'hébergement, ainsi que de nouvelles offres commerciales et de services.

4.3. Titres non cotés 324 M€, 8,7 % du total des actifs MGEN

4.3.1. Prises de participation

MGEN n'intègre pas formellement d'analyse de critères ESG et climat dans sa politique de prises de participations. Néanmoins cette dernière vise des investissements :

- Qui servent toujours mieux ses assurés et adhérents, leurs besoins, et leur propose de nouveaux services qui préservent leur capital santé, leur bien-être et leur pouvoir d'achat
- Dans des secteurs en lien direct avec les métiers MGEN et qui répondent à d'importants besoins sociétaux (protection sociale, offre de soin)
- Dans des structures qui partagent ses valeurs (mutualistes, économie sociale et solidaire)
- Dans des structures innovantes et ancrées dans l'économie sociale et solidaire

Ces objectifs rejoignent de manière intrinsèque les enjeux de l'investissement responsable.

Ces dernières années, le groupe MGEN s'est ainsi associé à EP (anciennement Energie Perspective) via une prise de participation directe et en fonds propres au capital de 1,6 million d'euros. Le cœur de métier de cette start-up nantaise : le design de services pour la rénovation de l'habitat et le conseil et la formation pour des économies d'énergie. Résultat concret de ce partenariat : le lancement d'izigloo, un service en ligne innovant d'aide à la gestion et à l'amélioration du confort et de la performance énergétique de l'habitat entièrement gratuit. Accessible pour l'heure aux adhérents MGEN, izigloo se déploiera à l'échelle nationale auprès du grand public à horizon 2017.

Le groupe est également devenu partenaire fondateur de la « Fabrique des Territoires Innovants », think et do-tank qui développe des réflexions et soutient des projets d'entrepreneuriat social dans les territoires autour du « bien vivre ». La Fabrique cherche à mobiliser tous les acteurs pour alimenter la réflexion et l'action, pour résoudre de façon collective et économiquement pérenne les problèmes sociaux, environnementaux et économiques qui se posent à différents territoires.

4.3.2. Focus : investissements à forte plus-value sociétale

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, MGEN diversifie ses actifs en investissant ponctuellement dans des actifs à forte plus-value sociétale

- En 2014, le groupe MGEN a investi cinq millions d'euros dans le fonds de microfinance géré par BlueOrchard depuis 2001. Ce fonds soutient, sur quatre continents, des projets à fort impact social proches des valeurs mutualistes du groupe.
- En 2016 MGEN a investi 15 millions d'euros dans le fonds « Prêtons Ensemble ». Ce véhicule dédié aux prêts en ligne (crowdlending) vise à financer au moins 20 000 prêts dans plusieurs pays européens, en privilégiant peu à peu les PME et TPE françaises qui devront représenter 90 % de son exposition.

mgen.fr
rapportannuelmgen.fr